

Formation LAPL(A) – Light Aircraft Pilot Licence (Avion)

Licence de pilote d'avion léger – EASA Part-FCL

Présentation générale

Le **LAPL(A)** est une licence européenne permettant de piloter des avions monomoteurs légers (MTOM < 2 000 kg) dans le cadre d'activités **de loisir**, sans rémunération. Elle constitue une alternative plus accessible au PPL(A), tout en offrant beaucoup de liberté de vol en Europe.

Objectifs de la formation

- Former le pilote à la maîtrise d'un avion léger en conditions **VFR**.
 - Développer les compétences nécessaires à la préparation et à la conduite d'un vol local ou en navigation.
 - Obtenir la licence **LAPL(A)** délivrée selon les exigences EASA.
-

Priviléges du LAPL(A)

Le titulaire du LAPL(A) peut :

- Agir en tant que **commandant de bord** sur avion monomoteur à piston (SEP).
- Transporter jusqu'à **3 passagers** (soit un total de 4 personnes à bord), après avoir accumulé **10 heures de vol** en tant que PIC après l'obtention de la licence.
- Voler dans tous les États membres de l'EASA, sans exigence de visa ou équivalence.

Cette licence permet également d'ajouter certaines qualifications :
Vol de nuit (VFR-N), remorquage, voltige (sous conditions), etc.

Pré-requis pour commencer la formation

- **Âge minimum** : il est conseillé au moins 14 ans pour débuter, 17 ans pour se présenter à l'examen pratique.
 - **Certificat médical LAPL** : délivré par un médecin agréé (moins contraignant que le Classe 2).
 - Aucun prérequis académique.
 - Maîtriser la langue utilisée pour la formation (français ou anglais).
-

Contenu de la formation

1. Instruction en vol

Selon **FCL.110.A**, la formation comprend un minimum de **30 heures de vol**, dont :

- **15 heures en double commande,**
- **6 heures en solo supervisé,**
- dont au moins **3 heures de navigation solo**, incluant :
 - un vol en campagne d'au moins **80 NM** (150 km) avec **1 atterrissage complet** sur un autre aérodrome.

Programme :

- Pilotage et maniabilité
 - Tours de piste, décollages et atterrissages
 - Navigation et gestion du vol
 - Procédures normales et d'urgence
 - Communications radio
 - Préparation du vol et prise de décision
-

2. Instruction théorique

Le programme théorique est identique à celui du PPL(A), basé sur le Part-FCL :

- Réglementation
- Aéronefs : cellule, moteurs, instruments
- Performance et préparation du vol
- Performances Humaines
- Météorologie
- Navigation
- Procédures opérationnelles
- Principes de vol
- Communications (FR & EN)

Examen sous forme de **QCM** dans un centre DGAC.

Durée de la formation

La formation est flexible et dépend de la disponibilité de l'élève :

- **2 à 4 mois** en programme intensif
 - **4 à 12 mois** en progression loisir
-

Examen pratique

Le test en vol est effectué avec un examinateur FE(A) et comprend notamment :

- Préparation complète du vol
- Navigation
- Manoeuvres et maniabilité

- Procédures normales et d'urgence
 - Communications
 - Atterrissages et gestion de la sécurité
-

Validité et maintien de la compétence

Le LAPL(A) n'a **pas de durée de validité fixe**, mais les priviléges doivent être maintenus. Selon **FCL.140.A**, le pilote doit, pour maintenir sa qualification de classe à jour :

- Avoir effectué **12 heures de vol** dans les **24 derniers mois**,
 - dont 12 décollages/atterrissages,
 - et **1 heure d'entraînement** avec instructeur (FI),
ou suivre une remise à niveau en cas d'inactivité prolongée.
-

Évolutions possibles après le LAPL(A)

Le pilote peut ensuite évoluer vers :

- La qualification **Vol de nuit**,
- Le **PPL(A)** (via formation complémentaire),
- D'autres qualifications de loisir ou spécialisées.